



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE SYNTHÈSE

Le cadre général :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de SAMES. Elle est également disponible sur le site internet de la commune de Sames (<http://www.sames64.fr>).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune réalisées en 2020. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi pour la même année, par le Trésorier.

Le contexte :

En 2020, le budget de la Commune a été bâti dans un contexte national très particulier qui a bouleversé le calendrier budgétaire habituel.

La commune de SAMES a élu son nouveau conseil municipal, dès le 1^{er} tour, soit le 15 mars 2020. Cependant, du fait de l'état d'urgence sanitaire et du confinement instaurés par le Gouvernement, les conseillers nouvellement élus n'ont pu être installés dans leurs fonctions que le 27 mai 2020, l'intérim pour la période du 16 mars au 26 mai 2020 ayant été assuré par le maire et les adjoints élus en 2014. Pendant cette période d'instabilité, la commune de SAMES n'ayant pas adopté son budget primitif 2020, une dérogation prévue aux articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a été accordée aux organes délibérants concernés, afin de leur permettre d'accomplir cette formalité jusqu'au 31 juillet 2020.

Ainsi, le budget primitif 2020 n'a pu être voté que le 28 juillet 2020.

Comment le budget de la commune a-t-il été géré entre mars et juillet 2020 ?

L'article L.1612-1 du CGCT a autorisé les communes n'ayant pas encore voté leur BP 2020 à :

- Mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- Liquider et mandater les dépenses d'investissement, sans autorisation du conseil municipal, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De ce fait, malgré le confinement, et le défaut d'adoption du budget primitif pour l'année en cours, la commune de SAMES n'a pas interrompu son activité comptable et a pu faire face au règlement des factures de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'à l'encaissement des recettes.

Néanmoins, des retards dans l'exécution des travaux d'investissement (cimetière, accessibilité) n'ont pu être évités et ont seulement été réalisés en fin d'année 2020, voire début 2021, obligeant la commune à prévoir des restes à réaliser en section d'investissement (dépenses et recettes).

La section de fonctionnement

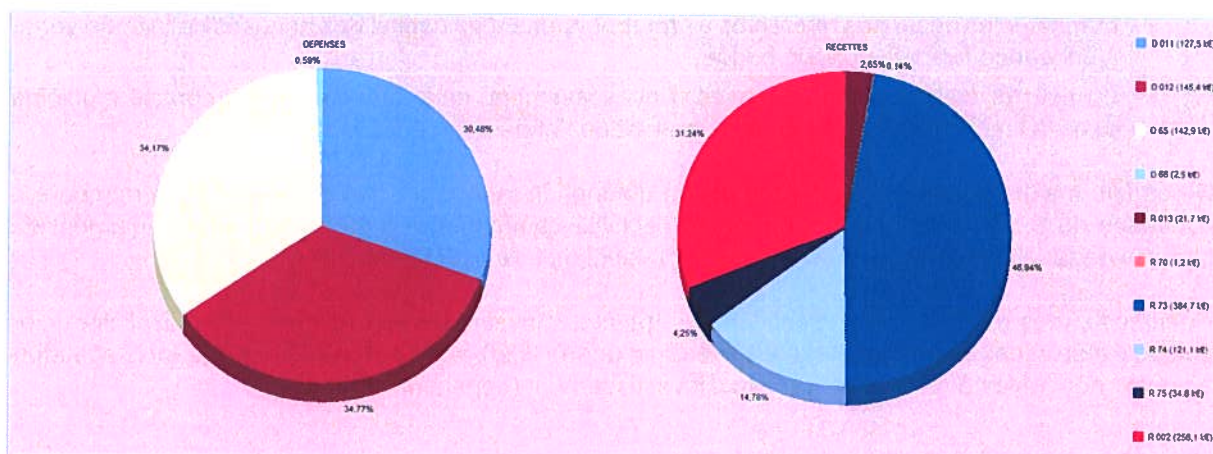
Entre 2019 et 2020, la section de fonctionnement se résume ainsi :

- ✓ Une légère augmentation de 0,69 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- ✓ Une augmentation de 2,28 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	2019	2020
011 – Charges à caractère général	122 815,96	127 498,31
012 – Charges de personnel et frais assimilés	140 091,42	145 434,54
65 – Autres charges de gestion courante	149 155,14	142 938,02
66 – Charges financières	3 409,06	2 455,61
TOTAL DEPENSES REELLES	415 471,48	418 326,48
042 – Opérations d'ordre	0,00	0,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	415 471,48	418 326,48

Recettes de fonctionnement	2019	2020
013 – Atténuation de charges (remboursement de salaires)	30 240,60	21 705,83
70 – Produits des services, domaine et divers	354,00	1 179,83
73 – Impôts et taxes	385 071,23	384 715,12
74 – Dotations, subventions et participations	105 278,94	121 131,53
75 – Autres produits de gestion courante	30 016,44	34 791,99
76 – Produits financiers	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	550 961,21	563 524,30
042 – Opérations d'ordre	0,00	0,00
RESULTAT REPORTE	216 933,92	256 061,15
TOTAL GENERAL	767 895,13	819 585,45

Vue d'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement - année 2020



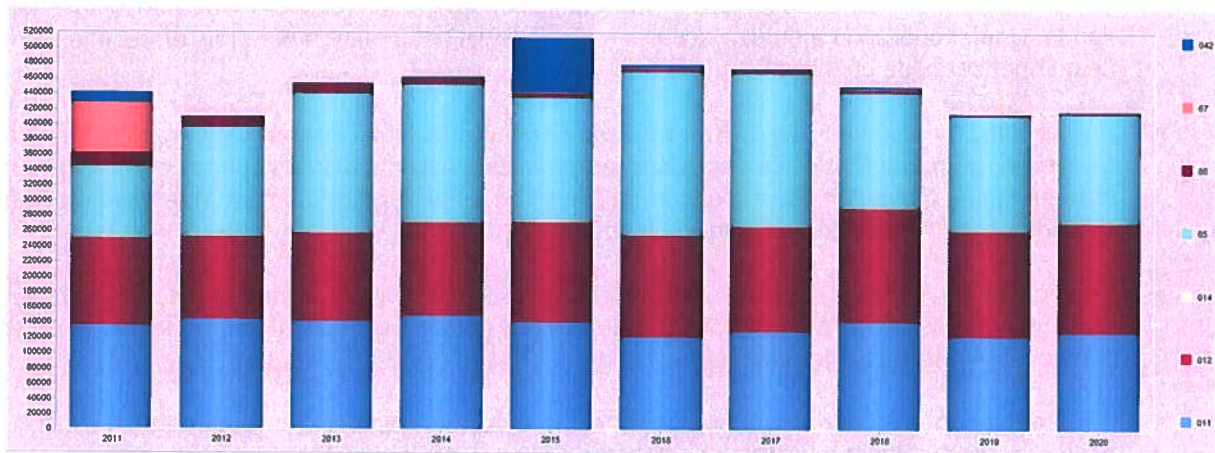
Les dépenses de fonctionnement se résument ainsi :

- L'augmentation des charges à caractère général provient uniquement d'une facture importante au compte « eau et assainissement », comptabilisant une fuite d'eau au niveau de la salle des sports. Une exonération a pu être accordée par la SAUR et un titre a été émis en recettes, afin de compenser cette charge exceptionnelle.
- Par ailleurs, on constate une baisse de l'ensemble des autres dépenses à caractère général qui s'explique par la fermeture des salles communales (foyer, salle des sports) imposée par la crise sanitaire. De ce fait, les dépenses en électricité, chauffage et entretien des bâtiments ont été moins importantes que les années précédentes.
- A compter de l'année scolaire 2020/2021, la CAPB a pris la compétence « ramassage scolaire ». De ce fait, la note du transporteur, payée directement par la commune, est annulée depuis la rentrée de septembre 2020 : (2019 : 27 649,16 € - 2020 : 18 806,79 €).
- L'augmentation des charges de personnel est due au recrutement d'un agent administratif au 1^{er} janvier 2020, 28 heures/semaine, en remplacement de l'agent 17h30/semaine.
- Les salaires de l'adjoint technique en congé de longue durée sont maintenus en 2020 et sont remboursés par l'assurance statutaire de la Commune.
- Les autres charges de gestion courante sont en baisse entre 2019 et 2020, malgré une augmentation des indemnités des élus, à compter du 27 mai 2021.
- Il n'y a pas eu de travaux du Syndicat d'Energie à imputer au compte 657358 et la réversion du fonds d'amorçage des activités périscolaires (2 400 euros) n'est plus effectuée au profit du SIVU du RPI, chaque commune membre ayant décidé de l'encaisser directement sur son budget communal.
- Les charges financières sont en baisse, un prêt ayant été amorti en 2019 et aucun autre emprunt n'ayant été souscrit par la commune en 2020. (2019 : 3 409,06 € - 2020 : 2 455,61 €).

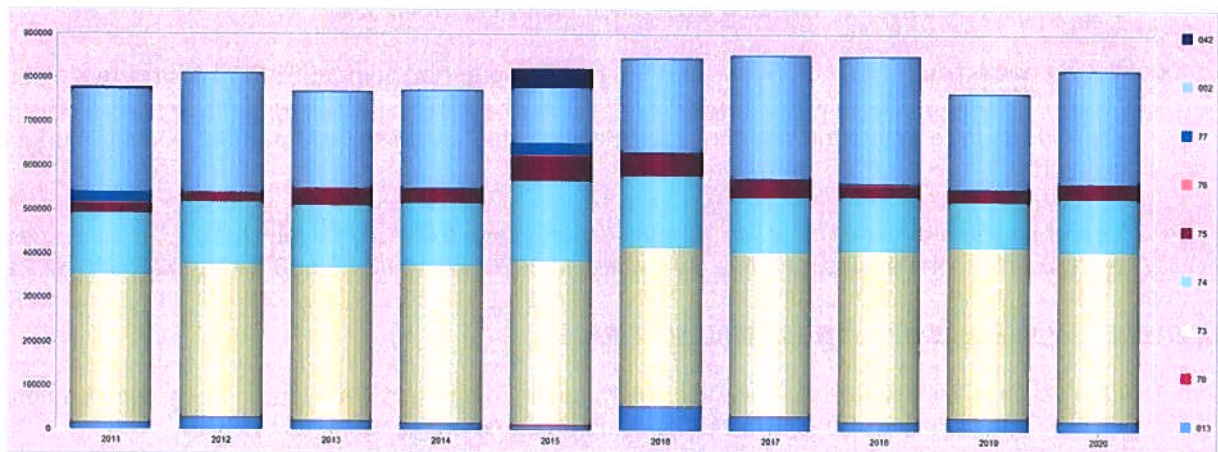
Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

- Une baisse de 8 534,77 € au chapitre « atténuation de charges » provenant du remboursement de salaires de l'année 2018 en 2019, pour un agent en congé de longue durée.
- Des taxes sur les terrains devenus constructibles (au chapitre Impôts et taxes) moins élevées (2019 : 13 244 € - 2020 : 4 922 €).
- Des dotations, subventions et participations toujours en baisse (2019 : 54 320 € - 2020 : 52 412 €).
- La subvention du ramassage scolaire n'a pas été versée en totalité en 2019, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le solde ayant été encaissé en février 2020 (16 589,50 €).
- La décision municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.
- Des revenus des locations immobilières fluctuants (Impayés de loyers, appartements et atelier communaux vides).

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2011 et 2020



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2011 et 2020



EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT
Articles 65541 et 65548

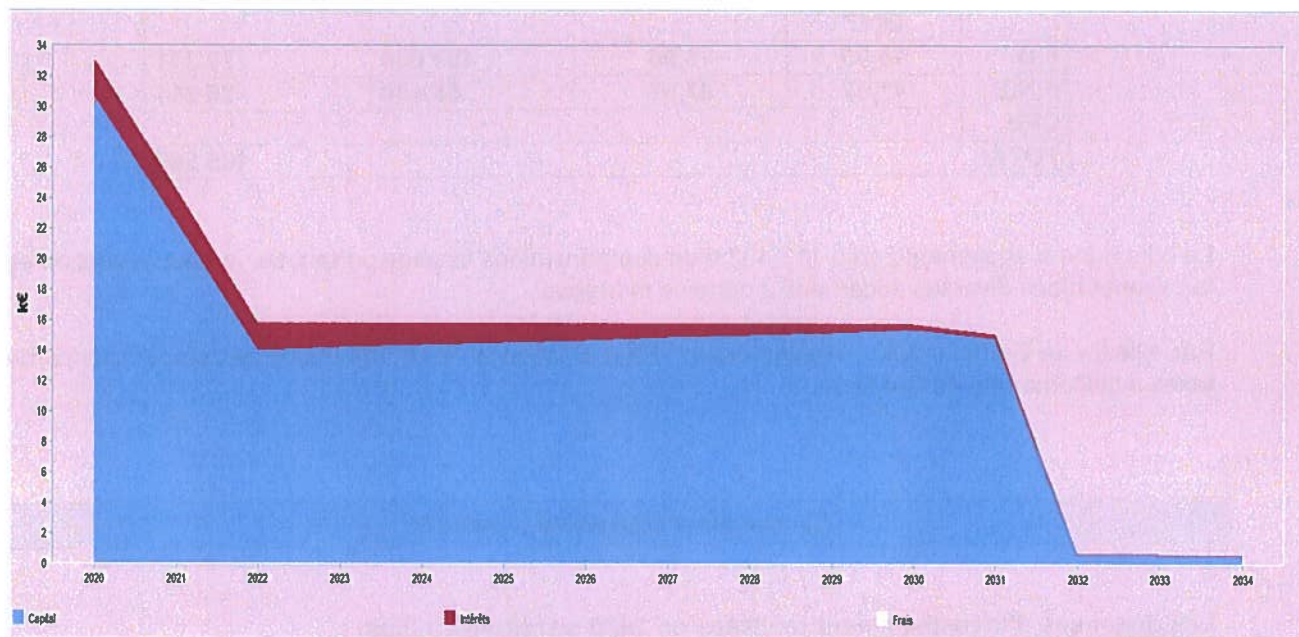
Articles	ORGANISMES	2018	2019	2020
65548	SIVU DU RPI	90 390,51	97 760,55	90 000,00
65541	CAPB Mobilités transport scolaire	0,00	4 690,00	4 725,00
65541	CAPB Urbanisme	0,00	2 497,50	1 320,00
65548	SYNDICAT ENERGIE SDEPA	7 293,33	5 298,66	6 638,76
	TOTAL	97 683,84	110 246,71	102 683,76

La dette communale

En 2016, la municipalité a réalisé un nouvel emprunt portant sur les travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg – Emprunt de 200 000 € sur 15 ans, au taux de 1,02 %.

A noter cependant, que des emprunts importants ont été amortis depuis 2016. De ce fait, la dette communale est à la baisse, depuis 2018.

EVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	30 639,56	2 455,61	0,00	33 095,17
2021	22 388,83	2 116,53	0,00	24 505,36
2022	14 032,43	1 761,64	0,00	15 794,07
2023	14 192,53	1 601,57	0,00	15 794,10
2024	14 355,13	1 438,95	0,00	15 794,08
2025	14 520,33	1 273,77	0,00	15 794,10
2026	14 688,20	1 105,89	0,00	15 794,09
2027	14 858,82	935,28	0,00	15 794,10
2028	15 032,25	761,83	0,00	15 794,08
2029	15 208,63	585,47	0,00	15 794,10
2030	15 387,99	406,10	0,00	15 794,09
2031	14 850,97	223,61	0,00	15 074,58
2032	596,38	103,29	0,00	699,67
2033	629,00	70,68	0,00	699,68
2034	552,98	36,28	0,00	589,26

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAMES

La fiscalité

En 2020, par délibération en date du 30 juin 2020, le Conseil Municipal, a décidé de ne pas augmenter la part communale des taxes ménages :

Les taxes directes locales pour 2020 pour la Commune de SAMES, peuvent se résumer ainsi :

TAXES	<i>Taux de référence communaux 2017</i>	Taux votés en 2019	Bases 2020	Produits 2020
F.B.	15,90	15,90	499 000	79 341
F.N.B.	47,57	47,57	55 100	26 211
CFE				
TOTAL				105 552

La commune a également perçu 113 433 € de compensations fiscales portant sur la taxe habitation et les exonérations diverses accordées à certains ménages.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a versé 144 000 € de compensations de taxes à la Commune de SAMES.

La section d'investissement

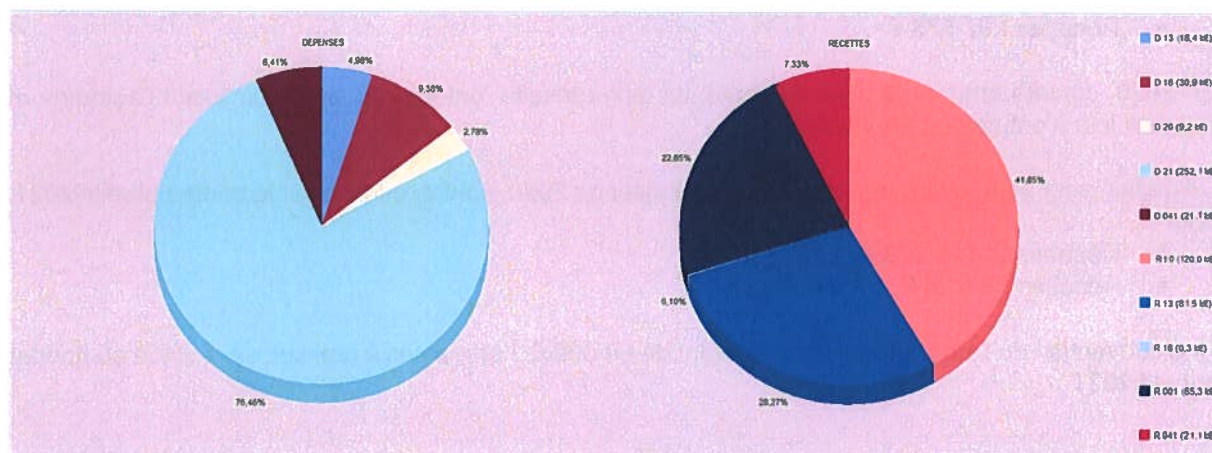
Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 se résument ainsi :

Intitulés	Montant
Opération 10320 – Divers équipements et travaux	19 904,42
Opération 10418 – Travaux cimetièrre et accessibilité	108 076,26
Opération 10619 - Travaux voirie communale 2019	32 960,11
Opération 10620 - Travaux voirie communale 2020	0,00
Opération 10818 - Aménagement du quartier Saint-Jean	0,00
Opération 10918 - Travaux voirie intempéries juin 2018	0,00
Opération 10919 - Travaux voirie intempéries 2019	70 480,73
Opération 11019 - Plan de référence communal	7 574,40
Opération 11119 - Travaux accessibilité plateau foyer mairie	19 178,75
Opération 11219 - Points collecte déchets	3 120,00
Opération 11320 - Etude programmation salle des sports	0,00
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	261 294,67
Subvention DETR	16 416,38
Emprunts et dettes assimilées	30 939,56
TOTAL DEPENSES REELLES	308 650,61
Opérations d'ordre diverses	21 126,63
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRE	329 777,24
Reprise déficit d'investissement 2019	0,00
TOTAL GENERAL	329 777,24

Les recettes d'investissement en 2020 sont les suivantes :

Intitulés	Montant
Subventions Etat – Département – DETR	81 454,45
FCTVA	15 515,00
Taxes permis de construire	8 117,69
Affectation des résultats 2019	96 362,50
Cautionnements reçus	300,00
TOTAL RECETTES REELLES	201 749,64
Opérations d'ordre	21 126,63
TOTAL RECETTES REELLES ET ORDRE	222 876,27
Reprise excédent d'investissement 2019	65 259,50
TOTAL GENERAL	288 135,77

Vue d'ensemble du réalisé en 2020 par chapitre d'investissement en dépenses et en recettes



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	16 416,38
16	Emprunts et dettes assimilés	30 939,56
20	Immobilisations incorporelles	9 158,40
21	Immobilisations corporelles	252 136,27
041	Opérations patrimoniales	21 126,63
	TOTAL DEPENSES	329 777,24

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	119 995,19
13	Subventions d'investissement reçues	81 454,45
16	Emprunts et dettes assimilés	300,00
001	Excédent d'investissement reporté	65 259,50
041	Opérations patrimoniales	21 126,63
	TOTAL RECETTES	288 135,77

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAMES

- **L'opération divers équipements et travaux** compte 19 904,42 euros de dépenses en 2020. Elles portent sur :

Eclairage de la salle des sports	8 248,80
Travaux secrétariat (accessibilité et sécurité)	1 855,48
Informatique mairie	697,00
Travaux haras de Sames	465,84
Signalétique (inondations)	1 546,50
Travaux plomberie bâtiments communaux	2 434,80
Réfection des bancs de l'église	4 656,00
TOTAL	19 904,42

- **Les travaux d'accessibilité et de réaménagement du cimetière et de l'église :**

Pour cette opération, des restes à réaliser de 2019 ont été reportés en 2020, pour :

- Dépenses : 226 400 €
- Recettes : 97 573 €

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, les entreprises n'ont pas pu intervenir avant l'automne et certains lots n'ont pas pu être clôturés.

De ce fait, pour cette opération, des restes à réaliser de 2020, sont à reporter sur le budget primitif 2021, pour :

- Dépenses : 148 323 €
- Recettes : 8 617 €

Une subvention du Département d'un montant de 60 000 €, hors restes à réaliser, sera votée au budget primitif 2021.

- **Les travaux de voirie communale 2019 :**

Ces travaux étaient comptabilisés en restes à réaliser pour 2020. Ils ont été effectués pour un montant de 32 960,11 €. Une subvention départementale d'un montant de 9 925,78 € a été encaissés pour ce programme. Les travaux ont porté sur les chemins de Sabarots, Hayet et du Poulit.

- **Les travaux de voirie communale programme 2020:**

Ce programme n'a pas pu être réalisé en 2020. Il est en restes à réaliser pour 2021 :

- Dépenses : 36 000 €
- Recettes : 10 300 €

- **Les travaux de voirie intempéries juin 2018 :**

Ces travaux sur divers chemins détériorés par les intempéries de juin 2018, ont été réalisés en 2019, pour un montant TTC de 36 968,58 €. La subvention allouée à la Commune par le Département n'était pas encore encaissée au 31 décembre 2019. Elle a été encaissée en 2020, pour un montant de 10 680,42 €.

➤ **Les travaux de voirie intempéries année 2019 :**

Ces travaux ont été réalisés en 2020, pour un montant TTC de 70 480,73. Ils portaient sur les chemins de Petiton, Bellechasse, Salaranque et Etchouette.

Des subventions pour un montant global de 31 994,37 € ont été accordées pour ce programme, réparties ainsi :

- Amendes de Police	14 219,72 €
- Département	17 774,65 €

➤ **Les travaux d'accessibilité plateau foyer-mairie :**

Ces travaux ont également pris du retard en 2020. Ils ont toutefois été terminés au 31/12/2020 et se chiffrent à 19 178,75 €.

➤ **Les travaux d'aménagement du quartier Saint-Jean :**

25 600 euros ont été votés au budget primitif 2020. 15 600 € de dépenses seront reportés au budget primitif 2021.

A ce jour, ces crédits portent principalement sur des études et des frais de maîtrise d'œuvre, qui a été confiée à l'Agence Publique de Gestion Locale de PAU, par délibération du Conseil Municipal.

Les restes à réaliser 2020 en investissement

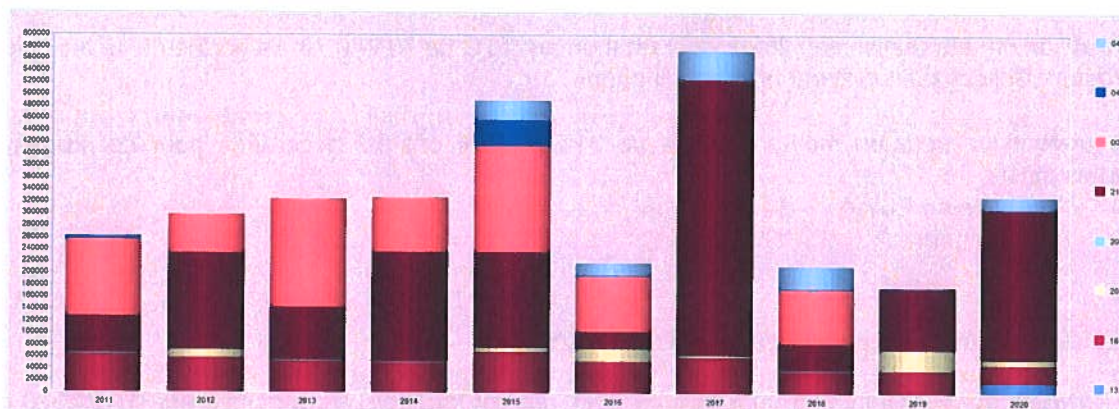
Comme signalé ci-dessus, certains travaux d'investissement votés lors du budget primitif 2020, n'ont pas pu être réalisés. De ce fait, un état des restes à réaliser de plusieurs opérations a été validé par la Trésorerie, et sera repris dans le budget primitif 2021.

Il s'agit des opérations suivantes :

<u>Dépenses :</u>	
Travaux cimetière et accessibilité	148 323,00
Travaux voirie communale 2020	36 000,00
Travaux aménagement du quartier Saint Jean	15 600,00
TOTAL	199 923,00

<u>Recettes :</u>	
Travaux cimetière et accessibilité	8 617,00
Travaux voirie communale 2020	10 300,00
TOTAL	18 917,00

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2011 et 2020



Evolution des dépenses d'investissement par chapitre entre 2015 et 2020						
Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 416,38
16	67 013,39	51 923,02	59 009,12	37 429,25	37 866,79	30 939,56
20	5 631,36	21 892,44	3 208,33	0,00	34 655,00	9 158,40
204	3 993,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	158 958,28	29 168,42	462 611,87	46 034,63	103 386,19	252 136,27
001	178 836,87	93 506,21	0,00	91 675,53	0,00	0,00
040	43 579,36	0,00	1 717,00	0,00	0,00	0,00
041	32 164,35	20 351,75	48 000,80	37 174,90	1 740,00	21 126,63

Chapitre 13 : Annulation d'un titre pour réimputation à un compte de classe 1341

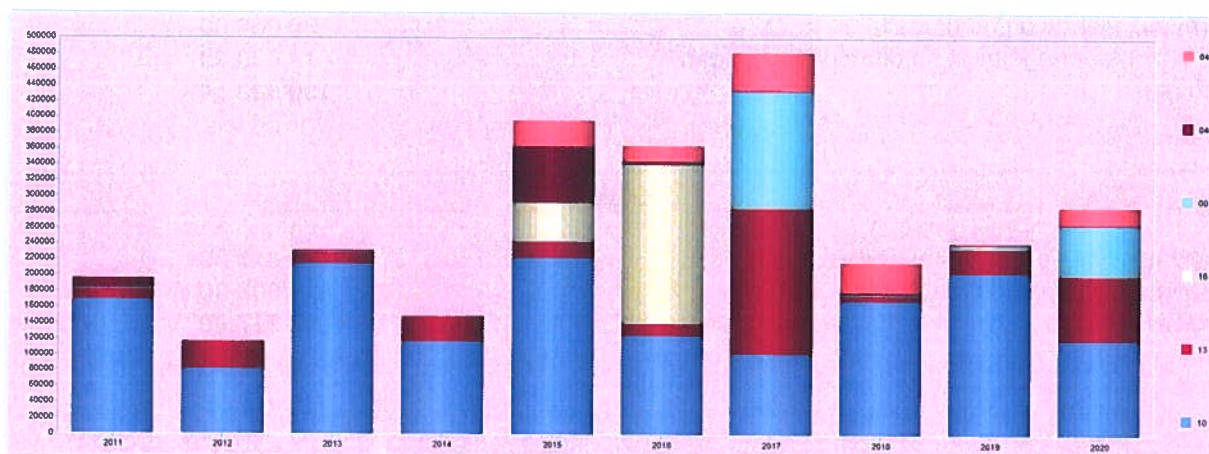
Chapitre 16 : Endettement

Chapitre 20 : Etudes

Chapitre 21 : dépenses d'équipement (travaux)

Chapitres 040 - 041 : Opérations d'ordre

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2011 et 2020



Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAMES

Evolution des recettes d'investissement par chapitre entre 2015 et 2020						
Chapitre	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10	222 825,93	124 656,37	101 476,77	169 237,43	204 540,58	119 995,19
13	21 101,00	14 952,60	183 911,90	7 135,41	31 332,57	81 454,45
16	49 300,00	201 200,00	1 170,00	300,00	370,00	300,00
001	0,00	0,00	148 312,12	0,00	4 924,33	65 259,50
040	71 279,36	3 993,24	0,00	3 390,90	0,00	0,00
041	32 164,35	20 351,75	48 000,80	37 174,90	1 740,00	21 126,63

Chapitre 10 : Dotations, FCTVA, Taxes d'aménagement, affectation des résultats

Chapitre 13 : Subventions

Chapitre 16 : Emprunts encaissés

Chapitre 001 : Excédents d'investissement reportés

Chapitres 040-041 : Opérations d'ordre

En conclusion, en 2020, malgré une crise sanitaire sans précédent et le renouvellement de la municipalité dans des conditions inédites, le compte administratif 2020 fait état de la réalisation des crédits votés en dépenses et en recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

SAMES, le 13 avril 2021

Le Maire,
Yves PONS



